



Propriétaire malveillant et plomberie defectueuse !

Par **Julia55**, le **22/01/2013** à **16:06**

Bonjour,

J'aimerais savoir si je suis en droit de ne pas payer 3 jours de mon loyer au prorata du loyer mensuel pour des raisons liées à des problèmes de plomberie très embêtants qui m'ont empêchée d'utiliser toute arrivée d'eau (douche, lavabo, évier, machine à laver et wc !!!). L'idée n'est pas de faire une économie ridicule mais un principe vis à vis de ma propriétaire qui est de très mauvaise volonté.

Merci d'avance !

Par **janus2fr**, le **22/01/2013** à **19:09**

Bonjour,

Vous n'en avez absolument pas le droit.

Il existe un grand principe en droit français : il est interdit de se faire justice soi-même. Donc vous ne pouvez pas, de votre propre chef, décider de ne pas payer ou même de séquestrer une partie du loyer. Seul un juge, s'il était saisi, pourrait en décider ainsi.